



COLLÈGE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
4, Avenue de Breteuil
78320 - le Mesnil Saint Denis
Tél.: 01 34 61 92 66 - Fax : 01 34 61 22 39
Courriel : ce.078051ZH@ac-versailles.fr

Aide pour la Rentrée Scolaire

La rentrée scolaire engendre des achats parfois conséquents qui peuvent alourdir le budget familial. Madame DUBUS, assistante sociale au collège Philippe de Champagne, accompagne les élèves et leurs familles en particulier quand celles-ci connaissent des difficultés sociales, familiales ou financières, et les aide à trouver des solutions.

Si vous êtes dans l'une de ces situations, vous pouvez la contacter au collège au 01 34 61 92 66 ou sur son portable professionnel au 06 26 37 65 35.

Vous pouvez également contacter madame CHENU, adjointe gestionnaire du collège, qui apportera également ses conseils et prépare la commission des fonds sociaux.

Les aides à la scolarité accordées par l'état comprennent les bourses nationales et les fonds sociaux.

La campagne de bourse sera mise en place par la Direction Académique au mois de septembre. Les dates de cette campagne vous seront communiquées après la rentrée scolaire et des identifiants vous seront adressés dans cette même période afin que vous puissiez formuler une demande de bourse via le site :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

L'objet des fonds sociaux est de répondre aux besoins élémentaires et essentiels de l'élève pour assurer une scolarité sereine et sans rupture. Ils sont destinés à faire face à des situations difficiles ponctuelles pour couvrir différents frais liés à la scolarité (dépenses de matériels de sport, dépenses de fournitures scolaires, dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, dépenses liées à la demi-pension, frais inhérents à des problèmes de santé qui pourraient impacter la scolarité). La gratuité de la restauration ne pourra être accordée qu'à certaines conditions, à titre exceptionnel et pour une durée limitée. L'attribution de ce fonds social ne peut en aucun cas être versée directement à la famille, elle est versée à C'Midy, (société d'économie mixte créée par le Département des Yvelines et Sodexo pour gérer la restauration des collèges), tenue de produire un justificatif.

Le chef d'établissement prendra l'avis du conseil d'administration sur les critères et modalités à retenir pour l'attribution de l'aide et présente en fin d'année scolaire, un bilan global de l'utilisation du fonds social.

Je ne peux que vous inviter à nous solliciter en cas de besoin.

Cordialement.

La cheffe d'établissement,
A.M. TAPIA